

USAGE
PRO.

BLATTES
FOURMIS
LÉPISMES

...



PRODUIT BIOCIDÉ
TP 18

USAGES :
Insectes rampants
et acariens dans les
habitations.

ACTION ET TRAITEMENT :
Insecticide à action choc et
rémanente.



CONTIENT :
12 g/l de Perméthrine
5 g/l de Tétraméthrine

DURÉE DE
CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :
Danger



CONDITIONNEMENT :
Bidon de 10 L

EDIALAC TP



Laque insecticide à base de pyréthriinoïdes uniquement, prête à l'emploi, très puissante et rémanente avec une action immédiate puis une action résiduelle qui se prolonge pendant plusieurs mois. Spécialement conçue pour aider, aux endroits difficiles ou humides, les professionnels dans leur lutte contre les insectes rampants tels que blattes, fourmis, poissons d'argent..., dans les habitations en prenant garde aux supports fragiles.

EDIALAC TP contient des agents filmogènes qui évitent le délavage en lieux humides ou fréquemment lavés, contrairement aux émulsions classiques. De plus, sa formulation particulière lui confère une grande résistance aux agressions extérieures en raison de la qualité des résines employées.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Appliquer un maximum de 5 litres pour 100 m², soit 1 litre de produit pour 100 m linéaires sur 20 cm de large.

Traiter localement, **par pulvérisation**, dans les fentes et crevasses, sous les éviers, le long des chambranles de portes, à l'arrière des appareils ménagers etc..., partout où les insectes trouvent chaleur, obscurité, nourriture et humidité et sont susceptibles de se réfugier.

La **rémanence très importante** (vernis insecticide), varie toutefois en fonction des conditions de traitement (hygiène, propreté, nature du support...).

PRÉCAUTION D'EMPLOI - STOCKAGE ET ÉLIMINATION

Manipulation :

Ne pas utiliser ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il a été créé.

Ne pas utiliser en présence de denrées ou d'appareils servant à leur préparation.

Les recommandations d'utilisation associées à chaque produit doivent être scrupuleusement respectées.

Stockage :

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Conserver dans le récipient d'origine.

Stocker le produit comme un déchet dangereux : pièce aérée, hors gel et fermée à clé, de préférence sur un système de rétention.

Déchets :

Éliminer le produit et son emballage comme un déchet industriel dangereux.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Le recyclage de l'emballage est interdit.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet : www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.fr.